

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/04/2025

Date de la convocation : 31 mars 2025.

Nombre de conseillers : En exercice : 8

Présents : M. Bruno CLOCHON, M. Didier VERGNAUD, Mme Laura RENNETEAU, Mme Annie COEFFEUR, Mme Martine HAIDON, Mme Paulette MALAVAUD, M. Romain BITARD

Représenté : M. Marc DUPONT représenté par Mme Martine HAIDON

Ouverture de la séance à 18h30.

Approbation à l'unanimité des présents du PV du dernier conseil, en date du 10 février 2025.

Désignation de Madame Martine HAIDON en tant que secrétaire de séance.

Remerciements à la secrétaire remplaçante pour la qualité de son travail et de l'accueil du public.

Le Conseil est d'accord pour l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour (2025-11)

Délibération n° 2025/03 en date du 8 avril 2024 portant sur l'approbation du compte de gestion 2024, dressé par M. VULLIET Emmanuel, Comptable SGC-Guéret VOTES : 8 POUR

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2025/04 en date du 8 avril 2024 portant sur l'approbation du compte administratif de l'exercice 2024

VOTES : 7 POUR

Monsieur le Maire quitte la salle pour cette délibération, le compte administratif est présenté par Mme Renneateau, 2^{ème} Adjointe.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		118 639,34		203 246,87		321 886,21
Opérations de l'exercice	223 103,97	200 826,31	55 048,40	41 356,27	278 152,37	242 182,58
TOTAUX	223 103,97	319 465,65	55 048,40	244 603,14	278 152,37	564 068,79
Résultats de clôture		96 361,68		189 554,74		285 916,42
Restes à réaliser			176 274,00	127 658,00	176 274,00	127 658,00
TOTAUX CUMULES	223 103,97	319 465,65	231 322,40	372 261,14	454 426,37	691 726,79
Résultats définitifs		96 361,68		140 938,74		237 300,42

Le compte administratif 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

Délibération n° 2025/05 en date du 8 avril 2025 portant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024 VOTES : 8 POUR

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) 118 639,34 €

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) 203 246,87 €

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2024) -13 692,13 €
Excédent d'investissement cumulé **au 31 décembre 2024** 189 554,74 €

Rappel du solde net des restes à réaliser -48 616,00 €

Excédent de financement de la section d'investissement 140 938,74 €
Affectation du Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé 96 361,68 €

Délibération n° 2025/06 en date du 8 avril 2025 portant sur l'attribution de subventions aux associations
VOTES : 8 POUR

Les subventions suivantes sont attribuées aux associations :

ACCA	150 €
Amicale Laïque	500 €
Fondation du Patrimoine	55 €
Ligue Contre le Cancer Creuse	100 €
Pet Rescue	50 €
GVA	50 €
Resto du Cœur	100 €
Épicerie Participative	500 €
TOTAL attribué	1 505 €

La subvention demandée par l'association Lire en creuse de Guéret est refusée car elle bénéficie déjà d'autres subventions versées par différentes communes et communautés de communes.

Délibération n° 2025/07 en date du 8 avril 2025 portant sur l'adhésion à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse VOTES : 8 POUR

Le Conseil décide d'adhérer à l'AAA23 afin de bénéficier de l'offre de service de Maîtrise d'ouvrage pour le chantier de la Maison Glomet.

Délibération n° 2025/08 en date du 8 avril 2025 portant sur les taux d'imposition 2025 VOTES : 8 POUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide des taux d'imposition qui sont votés comme suit :

- Taxe foncière (bâti)	taux voté	35 %
- Taxe foncière (non bâti)	taux voté	54 %
- Taxe d'habitation maisons secondaires	taux voté	12.04 %

Délibération n° 2025/09 en date du 9 avril 2025 portant sur la fongibilité des crédits VOTES : 8 POUR

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

Délibération n° 2025/10 en date du 8 avril 2025 portant sur le vote du Budget 2025 VOTES : 8 POUR

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2025 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	293 600,68	197 239,00
Résultats reportés 002		96 361,68
Total	293 600,68	293 600,68

Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	240 904,00	99 965,26
Restes à réaliser	176 274,00	127 658,00
Résultats reportés 001		189 554,74
Total	417 178,00	417 178,00

Total du budget	710 778,68	710 778,68
-----------------	------------	------------

Délibération n° 2025/11 en date du 9 avril 2025 donnant mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse pour lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé

VOTES : 7 POUR

Mme RENNETEAU quitte la salle pour cette délibération.

Le Maire informe les membres du conseil l'ordonnance n° 2021-175 redéfinit la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et les conditions d'adhésion.

La participation de l'employeur perd son caractère facultatif pour devenir obligatoire à compter du 1er janvier 2026 dans le domaine de la santé

Questions diverses

- Permis de construire annulé sur conseil de la DDT, l'entreprise Teillard demande une dérogation, qui sera étudiée lors d'une prochaine commission permanente.
- Chemin communal récupéré par un agriculteur : un conciliateur de justice va intervenir pour nous aider à régler cette affaire.
- Des courriers ont été envoyés aux intéressés concernant des travaux effectués sans autorisation, sans réponse pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.